Question 20. Quel est l'objet principal de la norme NF Z 44-001 ?

A. Définir les durées légales de conservation des documents comptables.

B. Normaliser le classement alphabétique des dénominations.

C. Définir les règles de numérisation des archives.

D. Fixer les règles de sécurité des systèmes informatiques.

Question 21. Concernant la norme NF Z 44-001, quelles affirmations sont exactes ?

A. Elle a été publiée initialement en mai 1969.

B. Une nouvelle version a été publiée en novembre 1995.

C. Elle concerne le classement alphabétique des dénominations.

D. Elle constitue une norme relative exclusivement à l'archivage électronique.

Question 22. La version de novembre 1995 prévoit deux méthodes de classement alphabétique. Lesquelles ?

A. Le classement alphabétique direct.

B. Le classement alphabétique avec terme directeur.

C. Le classement chronologique inversé.

D. Le classement géographique hiérarchisé.

Question 23. Dans la méthode de classement avec terme directeur, quels éléments sont distingués ?

A. Les termes prioritaires.

B. Les termes ordinaires.

C. Les termes accessoires.

D. Les termes chronologiques.

Question 24. Pourquoi est-il nécessaire de déterminer un terme directeur dans un système de classement alphabétique ?

A. Pour identifier le point de référence servant à déterminer la place de la dénomination.

B. Pour supprimer les éléments secondaires de la dénomination originale.

C. Pour uniformiser le classement des dénominations.

D. Pour remplacer le nom officiel de l'entreprise par un numéro.

Question 25. Parmi les éléments suivants, lesquels sont pris en considération par la norme dans le cadre du classement alphabétique affiné ?

A. Les signes diacritiques et les ligatures.

B. Les espaces et les caractères ignorés.

C. Les durées de conservation légales.

D. Les modalités de destruction physique des archives.